

## Inscriptions sur les listes électorales

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

### Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois
- Soit à la mairie de la commune où on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

### Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription (Cerfa n°12669-01) et les pièces exigées

### Documents à fournir :

**Le formulaire d'inscription Cerfa n°12669-01** : disponible en mairie ou téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**Une pièce d'identité** : la pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité)

**Un justificatif de domicile** : Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces :

- S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de moins de 3 mois (Ex : facture électricité ou eau)
- S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui et un justificatif de domicile du parent.
- Si vous êtes seulement contribuable : un justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.